

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le



ID : 021-200049922-20201222-108\_20\_DEL-DE

## Délibération du Comité

### Assemblée générale du 18 décembre 2020

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	79
	Présents	68		Contre	0
	Pouvoirs	11		Abstention	0
	Votants	79		Total	79

#### Objet : Budget Primitif de l'année 2021 - Budget Régie « Côte d'Or Chaleur »

Pascal Grappin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2021 de la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » établi selon la nomenclature comptable M4.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 615 500 €, soit :

- en section d'exploitation à : 185 500 €
- en section d'investissement à : 430 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

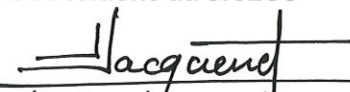
#### Le Comité :

- adopte le Budget Primitif 2021 pour la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » ;
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 21 décembre 2020

Le Président du SICECO



  
Jacques Jacquenet

#### ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification